



**Benjamin Moore®**

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de révision : 01-avr.-2025

Numéro de révision: 3

### 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

|                            |                                                         |
|----------------------------|---------------------------------------------------------|
| Nom du produit             | ben INTERIOR ACRYLIC PAINT & PRIMER - SEMI-GLOSS BASE 4 |
| Code du produit            | F6274X                                                  |
| Code produit Alternate     | F6274X                                                  |
| Classe de produit          | Peinture diluée à l'eau                                 |
| Couleur                    | Tous                                                    |
| Utilisation recommandée    | Peinture                                                |
| Restrictions d'utilisation | Aucun renseignement disponible                          |

#### Fabriqué pour

Benjamin Moore & Cie Limitée  
8775, rue Keele  
Concord ON L4K 2N1  
Tél.: 1-800-361-5898  
[www.benjaminmoore.com/fr-ca](http://www.benjaminmoore.com/fr-ca)

#### Fabricant

Benjamin Moore & Cie  
101 Paragon Drive  
Montvale, NJ 07645  
Tél. : 1-866-708-9180  
[www.benjaminmoore.com](http://www.benjaminmoore.com)

#### Numéro d'appel d'urgence

CHEMTREC: +1 703-741-5970 / 1-800-424-9300  
+1 703-527-3887 (en dehors des États-Unis et du Canada)  
CANUTEC: 613-996-6666 (urgence de transport seulement)

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### Classification

Ce produit chimique est considéré comme dangereux par le Règlement sur les produits dangereux (HPR: DORS / 2015-17)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Catégorie 2A

#### Éléments d'étiquetage

##### **Attention**

##### **Mentions de danger**

Provoque une sévère irritation des yeux



**Aspect** liquide

**Odeur** peu ou pas d'odeur

### Conseils de prudence - Prévention

Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation

Porter un appareil de protection des yeux/du visage

### Yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin

### Autres renseignements

Aucun renseignement disponible

**AVERTISSEMENT :** Ce produit contient des composés d'isothiazolinone à des concentrations inférieures à 0,1 %. En plus de jouer le rôle de biocides couramment utilisés dans la plupart des peintures, ces substances servent d'agents de conservation dans une variété de produits de soins personnels. Certaines personnes peuvent y être sensibles ou allergiques, même à de faibles doses.

## 3. COMPOSITION : RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPOSANTS

| Nom chimique | No. CAS   | % en poids | Numéro d'enregistrement en vertu de la Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses (no d'enregistrement LCRMD) | Date de dépôt LCRMD et date de la dérogation accordée (s'il y a lieu) |
|--------------|-----------|------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|
| Kaolin       | 1332-58-7 | 5 - 10%    | -                                                                                                                                           | -                                                                     |

\*Le pourcentage exact (concentration) de la composition est retenue comme secret commercial

## 4. PREMIERS SOINS

### Conseils généraux

Aucun danger qui nécessite des mesures de premiers soins particulières.

|                                         |                                                                                                                           |
|-----------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Contact avec les yeux                   | Bien rincer à l'eau abondante pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.                                        |
| Contact avec la peau                    | Laver immédiatement avec du savon beaucoup d'eau tout en retirant tous les vêtements et toutes les chaussures contaminés. |
| Inhalation                              | Mettre la victime à l'air libre. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.                                     |
| Ingestion                               | Rincer immédiatement la bouche avec de l'eau, puis en boire abondamment par la suite. Consulter un médecin au besoin.     |
| Symptômes et Effets les Plus Importants | Aucun connu.                                                                                                              |
| Avis aux médecins                       | Traiter en fonction des symptômes.                                                                                        |

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

|                                                           |                                                                                                                                                                     |
|-----------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Agents extincteurs appropriés                             | Utiliser des mesures d'extinctions appropriées aux circonstances locales et à l'environnement immédiat.                                                             |
| Équipement de protection et précautions pour les pompiers | Comme avec tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète. |
| Risques Spécifiques à la Substance Chimique               | Les récipients fermés peuvent se rompre si exposés au feu ou à la chaleur extrême.                                                                                  |
| Sensibilité au choc                                       | Non                                                                                                                                                                 |
| Sensibilité à la décharge électrostatique                 | Non                                                                                                                                                                 |
| Données sur l'inflammabilité                              |                                                                                                                                                                     |
| Point d'éclair (°F)                                       | Sans objet                                                                                                                                                          |
| Point d'éclair (°C)                                       | Non applicable                                                                                                                                                      |
| Méthode                                                   | Non applicable Non applicable                                                                                                                                       |
| Limites d'inflammation dans l'air                         |                                                                                                                                                                     |
| Limite inférieure d'inflammabilité                        | Non applicable                                                                                                                                                      |
| Limite supérieure d'inflammabilité:                       | Non applicable                                                                                                                                                      |
| NFPA                                                      |                                                                                                                                                                     |
| Risques pour la santé                                     | 1                                                                                                                                                                   |
| Inflammabilité                                            | 0                                                                                                                                                                   |
| Stabilité                                                 | 0                                                                                                                                                                   |
| Spécial :                                                 | Sans objet                                                                                                                                                          |

### Légende NFPA

0=Non dangereux

1=Faible

2=Modéré

3=Élevé

4=Sévère

Le classement assigné est seulement un classement suggéré, l'entrepreneur/employeur a les responsabilités finales du classement du NFPA où ce système est utilisé.

L'information additionnelle concernant le système de classification NFPA est disponible à partir du National Fire Protection Agency (NFPA) au [www.nfpa.org](http://www.nfpa.org).

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

### Précautions personnelles

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.  
Assurer une ventilation adéquate.

### Autres informations

Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.

### Précautions relatives à l'environnement

Consulter la section 12 pour des données écologiques supplémentaires.

### Méthodes de nettoyage

Absorber du matériel absorbant inerte. Balayer vers le haut et peller dans les récipients appropriés pour la disposition.

## 7. MANUTENTION ET STOCKAGE

### Manutention

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.  
Éviter de respirer les vapeurs, jet de brume ou la poussière en débris. En cas de ventilation insuffisante, porter un équipement respiratoire approprié.

### Entreposage

Garder les récipients étroitement fermés. Garder hors de la portée des enfants.

### Matières incompatibles

Aucun renseignement disponible

## 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Limites d'exposition

| Nom chimique | ACGIH TLV                                                                                                             | Alberta                   | Colombie-Britannique      | Ontario                   | Québec                                  |
|--------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|-----------------------------------------|
| Kaolin       | TWA: 2 mg/m <sup>3</sup><br>particulate matter<br>containing no asbestos<br>and <1% crystalline<br>silica, respirable | 2 mg/m <sup>3</sup> - TWA | 2 mg/m <sup>3</sup> - TWA | 2 mg/m <sup>3</sup> - TWA | 5 mg/m <sup>3</sup> - TWA <sub>EV</sub> |

|  |                    |  |  |  |  |
|--|--------------------|--|--|--|--|
|  | particulate matter |  |  |  |  |
|--|--------------------|--|--|--|--|

**Légende**

ACGIH - Les limites d'exposition en milieu de travail de la American Conference of Governmental Industrial Hygienists

Alberta - Les limites d'exposition en milieu de travail en Alberta

Colombie-Britannique - Les limites d'exposition en milieu de travail en Colombie-Britannique

Ontario - Les limites d'exposition en milieu de travail en Ontario

Québec - Les limites d'exposition en milieu de travail au Québec

N/E - Non établi

**Mesures techniques**

Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées.

**Équipement de protection individuelle**

Protection des yeux/du visage

Protection de la peau

Protection respiratoire

Lunettes de sécurité avec protections latérales

Gants protecteurs et habillement imperméable.

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

**Mesures d'hygiène**

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.  
Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Laver à fond après manipulation.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

|                                          |                                |
|------------------------------------------|--------------------------------|
| Aspect                                   | liquide                        |
| Odeur                                    | peu ou pas d'odeur             |
| Seuil de perception de l'odeur           | Aucun renseignement disponible |
| Densité (lbs./gal)                       | 9.0 - 9.4                      |
| Densité                                  | 1.07 - 1.13                    |
| pH                                       | Aucun renseignement disponible |
| Viscosité (cps)                          | Aucun renseignement disponible |
| Solubilité(s)                            | Aucun renseignement disponible |
| Solubilité dans l'eau                    | Aucun renseignement disponible |
| Taux d'évaporation                       | Aucun renseignement disponible |
| Pression de vapeur à 20 °C (kPa)         | Aucun renseignement disponible |
| Densité de vapeur relative               | Aucun renseignement disponible |
| % solides en masse                       | 40 - 50                        |
| % solides en volume                      | 30 - 40                        |
| % volatiles en masse                     | 50 - 60                        |
| % volatiles en volume                    | 60 - 70                        |
| Teneur limite réglementaire en COV (g/l) | 0                              |
| Point d'ébullition (°F)                  | 212                            |
| Point d'ébullition (°C)                  | 100                            |
| Point de congélation (°F)                | 32                             |
| Point de congélation (°C)                | 0                              |
| Point d'éclair (°F)                      | Sans objet                     |
| Point d'éclair (°C)                      | Non applicable                 |
| Méthode                                  | Non applicable Non applicable  |
| Inflammabilité (solide, gaz)             | Non applicable                 |
| Limite supérieure d'inflammabilité:      | Non applicable                 |
| Limite inférieure d'inflammabilité       | Non applicable                 |
| Temp d'autoignition (°F)                 | Aucun renseignement disponible |

|                                   |                                |
|-----------------------------------|--------------------------------|
| Temp d'autoignition (°C)          | Aucun renseignement disponible |
| Température de décomposition (°F) | Aucun renseignement disponible |
| Température de décomposition (°C) | Aucun renseignement disponible |
| Coefficient de partage            | Aucun renseignement disponible |

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

|                                     |                                              |
|-------------------------------------|----------------------------------------------|
| Réactivité                          | Sans objet                                   |
| Stabilité chimique                  | Stable dans des conditions normales.         |
| Conditions à éviter                 | Prévenir de la congélation.                  |
| Matières incompatibles              | Pas de matières à signaler spécialement.     |
| Produits de décomposition dangereux | Aucun dans des conditions d'emploi normales. |
| Risques de réactions dangereuses    | Aucun dans des conditions d'emploi normales. |

## 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

### Renseignements sur le produit Informations sur les voies d'exposition probables

|                             |                                                 |
|-----------------------------|-------------------------------------------------|
| Voies majeures d'exposition | Contact avec les yeux ou la peau et inhalation. |
|-----------------------------|-------------------------------------------------|

### Toxicité aiguë

|                               |                                |
|-------------------------------|--------------------------------|
| Renseignements sur le produit | Aucun renseignement disponible |
|-------------------------------|--------------------------------|

### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

|           |                                |
|-----------|--------------------------------|
| Symptômes | Aucun renseignement disponible |
|-----------|--------------------------------|

### Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

|                               |                                                                                                                                             |
|-------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Contact avec les yeux         | Peut causer une légère irritation                                                                                                           |
| Contact avec la peau          | La substance peut causer une légère irritation de la peau.<br>Un contact prolongé ou répété peut assécher la peau et causer une irritation. |
| Inhalation                    | Peut causer une irritation des voies respiratoires.                                                                                         |
| Ingestion                     | Une ingestion peut causer une irritation gastro-intestinale, des nausées, des vomissements et la diarrhée.                                  |
| Sensibilisation               | Aucun renseignement disponible.                                                                                                             |
| Effets neurologiques          | Aucun renseignement disponible.                                                                                                             |
| Effets mutagènes              | Aucun renseignement disponible.                                                                                                             |
| Effets sur la reproduction    | Aucun renseignement disponible.                                                                                                             |
| Effets sur le développement   | Aucun renseignement disponible.                                                                                                             |
| Effets sur les organes cibles | Aucun renseignement disponible.                                                                                                             |
| STOT - exposition unique      | Aucun renseignement disponible.                                                                                                             |

**STOT - exposition répétée**

Aucun renseignement disponible.

**Autres effets nocifs**

Aucun renseignement disponible.

**Risque d'aspiration**

Aucun renseignement disponible.

### Mesures numériques de la toxicité

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du document du SGH

**ETAmél (orale)**

60162 mg/kg

### Renseignements sur les composants

Attention - Ce mélange contient une substance non encore testée complètement

| Nom chimique        | DL50 par voie orale  | DL50 par voie cutanée | CL50 par inhalation |
|---------------------|----------------------|-----------------------|---------------------|
| Kaolin<br>1332-58-7 | > 5000 mg/kg ( Rat ) | > 5000 mg/kg ( Rat )  | -                   |

### Toxicité chronique

#### **Cancérogénicité**

*Il n'y a aucun produit chimique carcinogène connu dans ce produit.*

#### **Légende**

CIRC : Centre International de Recherche sur le Cancer

NTP : National Toxicity Program

OSHA : Occupational Safety & Health Administration

## 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

### Effets écotoxicologiques

Les effets environnementaux de ce produit n'ont pas été pleinement étudiés.

### Renseignements sur le produit

#### Toxicité aiguë aux poissons

Aucun renseignement disponible

#### Toxicité aiguë aux invertébrés aquatiques

Aucun renseignement disponible

#### Toxicité aiguë aux plantes aquatiques

Aucun renseignement disponible

#### Persistance et dégradabilité

Aucun renseignement disponible.

#### Bioaccumulation

Il n'existe aucune donnée pour ce produit.

#### Mobilité dans des milieux environnementaux

Aucun renseignement disponible.

**Ozone**

Non applicable

**Renseignements sur les composants**

**Toxicité aiguë aux poissons**

Aucun renseignement disponible

**Toxicité aiguë aux invertébrés aquatiques**

Aucun renseignement disponible

**Toxicité aiguë aux plantes aquatiques**

Aucun renseignement disponible

**13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

**Méthode d'élimination des déchets dangereux**

L'élimination des déchets dangereux doit être conforme aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux. Comme les exigences varient selon la localité, consulter le Service de collecte des ordures ou la Direction de la protection de l'environnement pour connaître les moyens d'élimination.

**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

TMD Non réglementé

ICAO Non réglementé

IMDG / OMI Non réglementé

**15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION**

**Inventaires internationaux**

TSCA : États-Unis

Oui -Tous les composants sont énumérés ou exclus.

LIS : Canada

Oui -Tous les composants sont énumérés ou exclus.

**Inventaire national des rejets de polluants (INRP)**

**INRP - Sections 1-4**

Ce produit contient les substances chimiques suivantes, assujetties aux sections 1-4 du INRP :

Aucun

#### **INRP - Section 5**

Ce produit contient les substances chimiques suivantes, assujetties à la section 5 du INRP :

Aucun

#### **SIMDUT État réglementaire**

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du règlement sur les produits dangereux (RPD) et la fiche de données de sécurité contient tous les renseignements requis par le RPD

## 16. AUTRES INFORMATIONS

#### **HMIS**

|                                |   |
|--------------------------------|---|
| <b>Risques pour la santé</b>   | 1 |
| <b>Inflammabilité</b>          | 0 |
| <b>Réactivité:</b>             | 0 |
| <b>Protection individuelle</b> | - |

#### **Légende HMIS**

0 = Danger minimal

1 = Danger faible

2 = Danger modéré

3 = Danger sérieux

4 = Danger sévère

\* = Danger chronique

X = Défini par l'utilisateur

*Remarque : Le code EPI a été délibérément laissé en blanc. Indiquer un code EPI qui assurera la protection des employés contre les dangers que présente le produit dans des conditions d'emploi normales.*

*Avertissement : Le classement HMIS® est fondé sur une échelle graduée de 0 à 4, selon laquelle 0 représente des risques minimes et 4 des risques graves. Même si l'indication des codes HMIS® sur les FS n'est pas obligatoire en vertu de l'article 29 CFR 1910.1200, le fabricant a choisi de les indiquer. Le classement HMIS® doit servir seulement à l'intérieur d'un programme HMIS® mis en oeuvre intégralement et pour lequel les travailleurs ont reçu une formation appropriée. HMIS® est une marque de commerce déposée de la NPCA. Le matériel HMIS® peut être obtenu exclusivement de J.J. Keller au 800 327-6868.*

**AVERTISSEMENT!** Le raclage, le sablage ou l'enlèvement des vieilles couches de peinture peuvent entraîner le dégagement de poussières de plomb. LE PLOMB EST TOXIQUE. UNE EXPOSITION AUX POUSSIÈRES DE PLOMB PEUT CAUSER DES MALADIES GRAVES OU DES DOMMAGES AU CERVEAU, NOTAMMENT CHEZ LES ENFANTS. LES FEMMES ENCEINTES DOIVENT AUSSI ÉVITER TOUTE EXPOSITION. Réduire le risque d'exposition en portant un appareil respiratoire conforme aux normes NIOSH. Nettoyer à fond à l'aide d'un aspirateur HEPA et une vadrouille humide. Avant de commencer un travail d'enlèvement de peinture, prière de consulter le site de Santé Canada à [http://www.hc-sc.gc.ca/ewh-semt/contaminants/lead-plomb/asked\\_questions-questions\\_posees-fra.php](http://www.hc-sc.gc.ca/ewh-semt/contaminants/lead-plomb/asked_questions-questions_posees-fra.php) pour connaître les moyens de protection pour soi-même et sa famille.

**Préparée par**

Service de la gestion responsable des produits

Benjamin Moore & Cie  
101 Paragon Drive  
Montvale, NJ 07645  
800-225-5554

Date d'émission 09-nov.-2021  
Date de révision : 01-avr.-2025  
Justification de la révision Non disponible

**Avis de non-responsabilité**

Les informations contenues dans le présent document sont présentées de bonne foi et sont considérées comme exactes à la date indiquée ci-dessus. Cette information est fournie sans garantie d'aucune sorte. Les employeurs devraient utiliser cette information uniquement à la suite de l'utilisation de ces matériaux et de la sécurité et de la santé des employés. Toute utilisation de ces données et informations doit être déterminée par les lois et règlements fédéraux, provinciaux et locaux applicables.

**Fin de la fiche signalétique**